

1. Identification

Identificateur de produit	PUREGOLD® LUBE		
Autres moyens d'identification	Aucune.		
Usage recommandé	Non disponible.		
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	CETCO, an MTI Company		
Adresse	2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 États-Unis		
Téléphone	Information générale	800 527-9948	
Site Web	http://www.cetco.com/		
Courriel	safetydata@mineralstech.com		
Numéro de téléphone d'urgence	No de téléphone d'urgence	1.866.519.4752/1 760 476 3962	
Fournisseur	Non disponible.		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Cancérogénicité	Catégorie 1A
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
Stockage	Garder sous clef. Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	50 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 50 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 50 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 50 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 50 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ		14808-60-7	< 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			90 - 100

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. * Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Remarques sur la composition Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Aucun traitement spécifique nécessaire, ce matériau n'étant pas susceptible d'être dangereux si inhalé.

Contact avec la peau

Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver la zone affectée avec du savon doux et de l'eau. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Donner plusieurs verres d'eau.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Garder la victime en observation. Garder la victime au chaud.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique, CO2, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. Ce produit est combustible à des températures élevées.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker à l'écart des comburants puissants. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³	Fraction respirable.

Composants	Type	Valeur	Forme
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Une ventilation générale adéquate doit permettre de surveiller les niveaux des composés présents dans l'air.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection du visage/des yeux	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Pour usage industriel seulement.		
Protection de la peau			
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Pour usage industriel seulement.		
Autre	Porter un vêtement de protection approprié. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Porter des gants de protection. Pour usage industriel seulement.		
Protection respiratoire	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Pour usage industriel seulement. Habituellement non requis. Si l'aération n'est pas suffisante pour prévenir de manière efficace l'accumulation d'aérosols ou de brumes, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être assurée.		
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.		
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.		

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Pâte.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Léger
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	> 204.4 °C (> 400.0 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Combustible IIIB estimation
Classe du point d'éclair	Combustible IIIB
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter les températures supérieures à 930°F (498°C).
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Des fumées dangereuses peuvent se dégager au-dessus de 498 °C.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Inconnu(e).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Danger de cancer. N'apparaît pas sur les listes ACGIH, IARC, NIOSH, NTP ou OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Probablement cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Probablement cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Effet cancérigène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénicité

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) 1 Cancérigène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérigènes

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Ce matériel ne devrait pas être nocif pour la vie aquatique.
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	23-Août-2018
Date de la révision	23-Août-2018
Version n°	08
Autres informations	Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Données réglementaires: États-Unis
GHS: Classification